

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 17 septembre 2020

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme WALIDI-ALAOUI

Convocation envoyée le 11 septembre 2020

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 78

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 6

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Nicolas BOURNY	M. Samuel LONGCHAMPT
M. Pierre PRIBETICH	M. Guillaume RUET	Mme Bénédicte PERSON-PICARD
M. Thierry FALCONNET	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Gérard HERRMANN
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Kildine BATAILLE	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. José ALMEIDA	M. Christophe AVENA	M. Laurent GOBET
M. Rémi DETANG	Mme Stéphanie VACHEROT	M. Jean DUBUET
Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Marien LOVICHIC	M. Patrick CHAPUIS
M. Jean-François DODET	Mme Dominique MARTIN-GENDRE	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Françoise TENENBAUM	M. Christophe BERTHIER	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-Patrick MASSON	M. Georges MEZUI	Mme Céline TONOT
M. François DESEILLE	Mme Laurence FAVIER	Mme Valérie GRANDET
M. Dominique GRIMPRET	M. Massar N'DIAYE	M. Jean-Michel VERPILLOT
Mme Danielle JUBAN	Mme Lydie PFANDER-MENY	Mme Catherine PAGEAUX
M. Jean-Claude GIRARD	M. Emmanuel BICHOT	M. Didier RELOT
Mme Claire TOMASELLI	Mme Caroline JACQUEMARD	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Philippe LEMANCEAU	Mme Céline RENAUD	Mme Monique BAYARD
Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Catherine GOZZI
M. Jean-Philippe MOREL	Mme Laurence GERBET	M. Philippe SCHMITT
M. Antoine HOAREAU	M. Bruno DAVID	Mme Isabelle PASTEUR
M. Hamid EL HASSOUNI	Mme Claire VUILLEMIN	Mme Céline RABUT
M. Benoît BORDAT	M. Olivier MULLER	M. Frédéric GOULIER
Mme Brigitte POPARD	Mme Karine HUON-SAVINA	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Christine MARTIN	M. Patrice CHATEAU	M. Adrien GUENE
Mme Nadjoua BELHADEF	M. Nicolas SCHOUTITH	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Patrick AUDARD	M. Stéphane WOYNAROSKI
M. Denis HAMEAU	M. Léo LACHAMBRE	
	Mme Hana WALIDI-ALAOUI	

Membres absents :

Mme Marie-Claire TERRIER	M. Jean-François COURGEY pouvoir à Mme Christine MARTIN
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. Stéphane CHEVALIER pouvoir à Mme Caroline JACQUEMARD
	Mme Stéphanie MODDE pouvoir à M. Patrice CHATEAU
	M. Lionel SANCHEZ pouvoir à M. Nicolas SCHOUTITH
	M. Cyril GAUCHER pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
	Mme Stéphanie GRAYOT-DIRX pouvoir à M. Adrien GUENE.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES

Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Dijon et de son agglomération - Avenant n°4 – Convention tripartite d'aide à l'investissement entre Dijon Métropole, la Région Bourgogne-Franche-Comté et le Syndicat mixte de l'Aéroport de Dijon-Longvic -Avenant n°3

La présente délibération a pour objet :

- d'approuver des ajustements à apporter au Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Dijon et de son agglomération (ci-après désigné par "CRSD") dans le cadre d'un quatrième avenant audit Contrat ;
- d'approuver en parallèle, et en conséquence, un avenant n°3 à la convention tripartite n°178810PPO1S322 du 20 mars 2017 d'aide à l'investissement entre le Syndicat Mixte de l'Aéroport de Dijon-Longvic, la Région Bourgogne-Franche-Comté et la Métropole, portant sur le financement des actions définies aux fiches 1.3. et suivantes du CRSD¹.

1- Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Dijon et de son agglomération - avenant n°4

Signé le 13 novembre 2015 pour une durée de 4 ans, prolongée d'une année par l'avenant n°3 approuvé par délibération du conseil métropolitain du 27 juin 2019, le CRSD comporte, pour mémoire, trois axes :

- l'Aéroport de Dijon-Longvic, avec pour objectif la pérennisation des activités aéroportuaires civiles par la remise à niveau des infrastructures (axe 1) ;
- le développement du pôle culturel de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin, cette dernière étant ci-après désignée par l'acronyme « CIGV » (axe 2) ;
- le développement d'outils dédiés au financement des entreprises (axe 3).

Outre la mise à jour du plan de financement de la fiche 2.4. relative au Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine de la CIGV (dossier ne concernant pas Dijon Métropole d'un point de vue budgétaire), **le projet d'avenant n°4 au CRSD, joint au présent rapport, a pour objet principal l'actualisation de l'axe 1 relatif à l'aéroport de Dijon-Longvic.**

Il est rappelé que, suite à la signature en 2019 de l'avenant n°3, l'axe 1 se composait de cinq fiches actions, réalisées sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat mixte de l'aéroport de Dijon-Longvic (ci-après désigné par l'acronyme « SMADL »), à savoir :

- la remise en état de l'alimentation électrique et secours (1.1.) ;
- la mise en sécurité du site (1.2.) ;
- le renouvellement du balisage (1.3.), principal projet d'investissement en termes de coût budgétaire ;
- le remplacement (remise en état de fonctionnement) de la porte du hangar HM2 (1.4.) ;
- la remise en état des réseaux de télécommunication par déploiement de la fibre optique (1.5.).

¹ Convention dont la version initiale avait été approuvée par délibération du conseil communautaire de la Communauté urbaine en date du 22 décembre 2016, référencée GD2016-12-22_016.

Venant compléter ces différentes actions, la nouvelle fiche-action 1.6., dotée d'un budget prévisionnel de 350 K€ hors taxes, est destinée à permettre la réalisation et le cofinancement des projets suivants sur la plate-forme aéroportuaire :

- remise à niveau des infrastructures d'accueil des visiteurs (notamment le parking visiteurs) ;
- dispositif de remorquage/manutention d'aéronefs ;
- amélioration de la signalétique du site ;
- climatisation de la tour de contrôle ;
- postes et équipements électriques anciens (sécurisation, rénovation) ;
- actions correctives diverses suite aux audits CHEA/DGAC.

Le financement des 350 K€ HT sera assuré à budget global constant sur l'axe 1², via le redéploiement de crédits d'autres fiches actions (1.3., 1.4. et 1.5.) pour lesquelles le coût des projets a été actualisé à la baisse.

Le tableau ci-après récapitule les redéploiements de crédits entre fiches actions tels que prévus dans le cadre du projet d'avenant n°4 susvisé au CRSD.

Investissements (projet sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat mixte de l'Aéroport de Dijon-Longvic)	Coût prévu éligible HT = dépense subventionnable	Coût prévu éligible HT = dépense subventionnable	Financeurs	Montant prévus
	Avant avenant 4 CRSD	Après avenant 4 CRSD	Après avenant 4 CRSD	Après avenant 4 CRSD
Renouvellement du balisage (fiche action 1.3 du CRSD)	1 860 000 € (100 %)	1 540 000 € (100 %)	Dijon métropole (25%)	385 000 €
			Région (25%)	385 000 €
			Etat (50%)	770 000 €
Remplacement (remise en état de fonctionnement) de la porte du hangar HM2 (fiche action 1.4 du CRSD)	40 000 € (100%)	27 000 € (100 %)	Dijon métropole (25%)	6 750 €
			Région (25%)	6 750 €
			Etat (50%)	13 500 €
Remise en état du réseau de télécommunication par déploiement de la fibre optique (fiche action 1.5 du CRSD)	100 000 € (100%)	83 000 € (100 %)	Dijon métropole (25%)	20 750 €
			Région (25%)	20 750 €
			Etat (50%)	41 500 €
Remise à niveau des infrastructures d'accueil des visiteurs, remorquage / manutention d'aéronefs, signalétique du site, climatisation de la tour de contrôle, postes et équipements électriques anciens et actions correctives suite à audit CHEA (fiche action 1.6 du CRSD)		350 000 € (100 %)	Dijon métropole (25%)	87 500 €
			Région (25%)	87 500 €
			Etat (50%)	175 000 €
Total général	2 000 000 € (100 %)	2 000 000 € (100 %) = budget global inchangé	Dijon métropole (25%)	500 000 €
			Région (25%)	500 000 €
			Etat (50%)	1 000 000 €

² Coût prévisionnel cumulé de 2 M€ HT pour l'ensemble des projets.

Enfin, compte-tenu de la crise sanitaire et économique actuelle et du retard pris par certaines actions dans ce contexte, **il est précisé au conseil métropolitain qu'un avenant n°5 est d'ores et déjà en préparation avec les services de l'État** en vue, notamment, de prolonger la durée du CRSD d'une année supplémentaire.

2- Convention tripartite n°178810PPO1S322 du 20 mars 2017 d'aide à l'investissement la Région Bourgogne-Franche-Comté, le Syndicat mixte de l'Aéroport de Dijon-Longvic, et Dijon Métropole - Avenant n°3

Comme rappelé ci-dessus, l'intégralité des investissements prévus dans le cadre de l'axe 1 du CRSD et réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SMADL, est cofinancée à 50% par l'Etat et à 50% par le Syndicat mixte, la part de ce dernier étant, quant à elle, répartie à parité entre ses deux membres, à savoir Dijon Métropole et la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Dans ce cadre, deux conventions tripartites d'aide à l'investissement du SMADL ont été conclues depuis 2016 entre ce dernier, Dijon Métropole, et la Région, à savoir :

- une première convention, approuvée par le conseil communautaire du Grand Dijon par délibération GD2016-03-24_024 du 24 mars 2016, et portant sur le financement des investissements des actions des fiches 1.1 (remise en état de l'alimentation électrique et secours) et 1.2. (mise en sécurité du site) du CRSD ;
- une seconde convention, approuvée par le conseil communautaire du Grand Dijon par délibération GD2016-03-24_024 du 22 décembre 2016, et portant sur le financement des investissements des actions des fiches 1.3. et suivantes du CRSD (convention tripartite d'aide à l'investissement n°178810PPO1S322 du 20 mars 2017, actualisée depuis par deux avenants).

Afin de prendre en compte les conséquences de l'avenant n°4 au CRSD présentées *supra*, et sous réserve de la conclusion de ce dernier, il convient désormais d'approuver un avenant n°3 à la seconde convention tripartite susvisée, destiné, à la fois :

- à prendre en compte la création de la fiche 1.6. ;
- à procéder aux redéploiements de crédits nécessaires entre les fiches actions 1.3., 1.4., 1.5 et la nouvelle fiche 1.6., le financement de l'ensemble de ces dernières étant assuré à budget global constant (cf. tableau *supra*, avec un coût global prévisionnel de 2 M€ HT pour ces 4 fiches, dont 500 K€, soit 25% du coût prévisionnel hors taxes, cofinancés par la métropole).

Vu le projet, ci-annexé, d'avenant n°4 au Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Dijon et de son agglomération,

Vu le projet, ci-annexé, d'avenant n°3 à la convention tripartite n°178810PPO1S322 du 20 mars 2017 d'aide à l'investissement entre la Région Bourgogne-Franche-Comté, Dijon Métropole et le Syndicat mixte de l'Aéroport de Dijon-Longvic ;

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** les modifications apportées au Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Dijon et de son agglomération telles que présentées ci-dessus ;
- **d'approuver** le projet d'avenant n°4 audit Contrat, joint à la présente délibération ;
- **d'approuver**, sous réserve de conclusion de l'avenant n°4 susvisé au Contrat de redynamisation du site de défense de Dijon et son agglomération, le projet d'avenant n°3 à la convention tripartite n°178810PPO1S322 du 20 mars 2017 d'aide à l'investissement du Syndicat mixte de l'Aéroport de Dijon-Longvic à conclure entre ce dernier, Dijon Métropole et la Région Bourgogne-Franche-Comté ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à apporter, le cas échéant, aux deux avenants susvisés, toute modification de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à procéder à la signature des deux avenants susvisés ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN : POUR : 83
CONTRE : 0

DONT 6 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 1 (M. JOSÉ ALMEIDA)